

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

RB

### Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

#### Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2012

#### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2012
2. 6423 Projet de loi portant approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne et de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 9 décembre 2011- Rapporteur : Monsieur Marc Angel  
- analyse du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat (26.6.2012)  
- présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Dossiers européens  
- adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 15 et le 21 septembre 2012  
- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:  
  
COM(2012) 339 : RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2011  
Rapporteur : M. Angel  
  
JOIN(2012) 19 : COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Élaboration d'une politique de l'UE pour la région de l'Arctique : progrès réalisés depuis 2008 et prochaines étapes  
Rapporteur : Mme Arendt  
  
COM(2012) 373 : RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SUBSIDIARITÉ ET LA PROPORTIONNALITÉ (19e rapport «Mieux légiférer», 2011)  
Rapporteur: M. Fayot

COM(2012) 375 : RAPPORT DE LA COMMISSION RAPPORT ANNUEL 2011  
SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LES  
PARLEMENTS NATIONAUX

Rapporteur: M. Fayot

4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense

M. Patrick Engelberg, Directeur de la Défense

M. Michel Leesch, Direction de la Défense

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Xavier Bettel, Mme Christine Doerner, Mme Lydia Mutsch

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

La commission décide de mettre à l'ordre du jour de la présente réunion le point « Prolongation de la participation luxembourgeoise à la mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine ».

**1. Prolongation de la participation luxembourgeoise à la mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine**

M. le Ministre s'excuse pour ne pas avoir pu annoncer plus tôt le souhait de mettre ce point à l'ordre du jour de la réunion de la commission. Le mandat à la participation luxembourgeoise à la mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine s'achève le 6 octobre 2012. Le Luxembourg participe depuis le début de la mission décidée en 2004, en déployant un sous-officier de l'Armée luxembourgeoise à l'Etat-major où il assure des tâches dans le cadre de la logistique. L'avant-projet de règlement grand-ducal prévoit de prolonger la mission pendant une période de deux ans à partir du 5 octobre 2012, moyennant un maximum de 12 membres de l'Armée luxembourgeoise, par rotations successives d'un maximum de deux militaires par période de quatre mois.

La commission donne unanimement son accord à la prolongation de la mission sous rubrique.

M. le Ministre informe qu'il participera au Conseil informel des Ministres de la Défense en Chypre et se rendra au Liban. Le rapport Fischbach sur l'Armée luxembourgeoise sera prêt fin octobre 2012. Un projet de règlement grand-ducal permettant le déploiement d'un psychologue militaire et d'un pilote est

en cours d'élaboration. Le transfert du contingent de l'Armée luxembourgeoise de Kaboul à Kandahar s'est fait au début du mois de septembre. M. le Ministre confirme les dates suivantes pour venir dans des réunions de la commission :

- probablement le 24 octobre 2012 pour la présentation du rapport Fischbach sur l'Armée ;
- le 19 novembre 2012 pour l'entrevue sur l'Ecole de l'Armée.

## **2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2012**

Le projet de procès-verbal est adopté.

## **3. 6423 Projet de loi portant approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne et de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 9 décembre 2011**

Le rapporteur présente son projet de rapport, le Conseil d'Etat ayant marqué son approbation au projet de loi dans son avis du 26 juin 2012. Par rapport aux élargissements précédents, la procédure quant à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne connaît certaines modifications fixées par les « critères de Copenhague » de 1993, d'une part, et le Traité de Lisbonne, de l'autre. Le Traité sous rubrique comprend un mécanisme de suivi renforcé et trois clauses de sauvegarde (clause générale de sauvegarde économique, une clause de sauvegarde concernant le marché intérieur et une clause de sauvegarde dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité). Le projet de rapport contient en outre un chapitre sur la Croatie et les relations bilatérales avec le Luxembourg.

Il ressort de la discussion que le rapporteur ajoutera lors de son rapport oral des remarques concernant les critères de stabilité et la question de savoir si la sécurisation des nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne découlant de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne aura une incidence sur le commerce transfrontalier régional.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité. La commission convient de demander à ce que le projet de loi soit débattu selon le modèle 1 du temps de parole, en proposant d'ajouter 10 minutes de temps de parole au rapporteur.

## **4. Dossiers européens**

**- adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 15 et le 21 septembre 2012**

La liste est adoptée avec les modifications suivantes :

- les documents COM(2012) 526 et COM(2012) 527 sont classés comme documents « B » et transmis à la Commission des Finances. La commission ajoute la remarque que la question se pose de savoir si le quote-part des Etats membres ne s'augmentera pas, étant donné que le nombre de participants alimentant le Fonds diminue ;
- le document COM(2012) 514 est également transmis à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Sont nommés rapporteurs :

- M. Angel pour le document COM(2012) 514,
- M. Fayot pour le document COM(2012) 528.

**- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:**

**COM(2012) 339 : RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2011- Rapporteur : M. Angel**

Dans le cadre de l'assistance extérieure de l'Union européenne, l'assistance macrofinancière (AMF) est un instrument destiné aux pays proches de l'UE, et doit permettre de répondre à des besoins exceptionnels de financement extérieur sous la forme d'un soutien à la balance des paiements. Cet instrument vise à renforcer la stabilité macroéconomique et financière dans les pays candidats et candidats potentiels et dans les pays du voisinage européen, tout en encourageant la mise en œuvre de réformes structurelles appropriées. Il est subordonné à l'existence d'un programme d'ajustement et de réforme conclu avec le FMI, qu'il doit compléter. L'AMF prend la forme de prêts, pour lesquels la Commission européenne emprunte les fonds nécessaires sur les marchés des capitaux pour les prêter ensuite au pays bénéficiaire, et/ou, dans certains cas spécifiques, de dons financés par le budget de l'Union européenne.

La mise en œuvre des opérations d'AMF engagées s'est poursuivie en 2011, mais aucune nouvelle opération d'AMF n'a été approuvée par le Conseil et le Parlement. En juillet 2011, la Commission européenne a proposé un nouveau règlement-cadre sur l'AMF, actuellement examiné par le Conseil et le Parlement. Les résultats de ces discussions seront importants pour l'avenir de l'AMF en tant qu'instrument d'urgence stratégique contribuant à stabiliser les économies des pays proches de l'Union européenne.

Le document détaille le suivi des opérations individuelles dans les pays bénéficiaires en 2011. En 2011 et début 2012, la Commission européenne a terminé la mise en œuvre des programmes concernant la Serbie, l'Arménie et la Moldavie, et elle a continué les préparatifs pour les programmes relatifs à la Bosnie-Herzégovine et à l'Ukraine. La Commission européenne n'a adopté que deux nouvelles propositions en 2011, pour la Géorgie en janvier et pour la République kirghize en décembre. Le gouvernement égyptien a présenté une nouvelle demande en février 2012 pour lancer une opération d'AMF de 500 millions d'EUR. La Commission européenne évalue actuellement, en liaison avec le FMI, les besoins résiduels de financement extérieur de l'Égypte, en vue d'adopter éventuellement une proposition d'AMF pour ce pays.

Débat

Un membre de la commission fait remarquer qu'en temps de crise, il s'impose d'analyser si cet instrument devra être poursuivi. Il se demande également si le but initial était encore respecté dans l'hypothèse où l'aide serait accordée à l'Egypte.

Le rapporteur répond que la Commission européenne et le FMI procèdent à des évaluations ex-ante et ex-post.

**JOIN(2012) 19 : COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL** *Élaboration d'une politique de l'UE pour la région de l'Arctique : progrès réalisés depuis 2008 et prochaines étapes* - **Rapporteuse : Mme Arendt**

La communication conjointe de la Commission et de la Haute représentante présente les arguments en faveur d'un renforcement de l'engagement de l'Union européenne à l'égard de la problématique de l'Arctique. La rapidité des changements dans la région constitue un argument de poids pour que l'Union européenne s'engage envers la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

L'évolution du paysage de l'Arctique ouvre des perspectives pour la création d'axes de transport et l'exploitation de ressources tant naturelles que minérales. Bien que l'économie régionale et internationale puisse en tirer parti, cette situation aura aussi des répercussions sur le fragile environnement de l'Arctique si elle n'est pas gérée avec le plus grand soin.

L'Arctique est une région d'importance stratégique croissante. Les pays de l'Arctique coopèrent dans le respect de l'ordre juridique international existant, notamment la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Conseil de l'Arctique est devenu l'instance régionale majeure dans laquelle tous les pays de l'Arctique aussi bien que les populations autochtones sont représentées. L'Union européenne a un rôle important à jouer en apportant sa pierre à cette bonne coopération et en contribuant à relever les défis de la région.

Le document détaille les efforts faits par l'Union européenne depuis 2008 dans la région de l'Arctique.

Débat

La discussion porte notamment sur les aspects écologiques et économiques de la région de l'Arctique. Plusieurs membres de la commission constatent que l'Union européenne cofinance des programmes de recherche ayant pour but d'endiguer le changement climatique d'une part, et, d'autre part, se positionne pour contribuer aux opportunités économiques de cette région.

Un membre de la commission souligne que le recul de la glace dans la région arctique n'est pas un phénomène nouveau et que le changement climatique serait dû en premier lieu à une composante naturelle. Il ne faudrait donc pas surestimer les risques de la technologie. Le représentant du groupe politique « déi gréng » s'oppose à cette vue.

**COM(2012) 373 : RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SUBSIDIARITÉ ET LA PROPORTIONNALITÉ (19e rapport «Mieux légiférer», 2011) - Rapporteur: M. Fayot**

## **COM(2012) 375 : RAPPORT DE LA COMMISSION RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LES PARLEMENTS NATIONAUX- Rapporteur: M. Fayot**

Le dialogue entre la Commission européenne et les Parlements nationaux se fait sous différentes formes et procédures instaurées dans les dernières années.

### Programme de travail de la Commission européenne

Donnant suite à une suggestion de la COSAC, le Président de la Commission européenne ou son représentant présente le programme de travail de la Commission pour l'année en cours lors de la première réunion semestrielle de la COSAC et il est invité à donner un aperçu des modalités de mise en œuvre de ce programme lors de la seconde réunion semestrielle.

### Contrôle de la subsidiarité et avis politiques

En 2011, la Commission a reçu 64 avis motivés des Parlements nationaux, soit une augmentation de 75 % par rapport à 2010, première année d'existence du mécanisme de contrôle de la subsidiarité. En dépit de cette augmentation, ces 64 avis motivés ne représentent que 10 % environ des 622 avis reçus au total par la Commission en 2011 dans le cadre de son dialogue politique élargi avec les parlements nationaux. Au premier semestre 2012, la Commission européenne a déjà reçu quelques 400 avis.

Les 64 avis motivés des Parlements nationaux reçus en 2011 ont été très hétérogènes, portant sur 28 propositions différentes de la Commission européenne. La majorité des avis motivés était centrée sur des propositions législatives dans les domaines de la fiscalité, de l'agriculture, du marché intérieur et de la justice. La Chambre des Députés est citée parmi les Parlements émettant le plus grand nombre d'avis motivés. Le seuil pour le « carton jaune » n'a pas été atteint en 2011. Le Président de la commission ajoute que le site IPEX accessible par le portail de la Chambre des Députés donne un bon aperçu sur les avis émis par les Parlements nationaux.

Les sujets principaux du dialogue politique pendant l'année 2011 étaient la proposition de directive relative à l'efficacité énergétique (COM(2011) 370), la taxation des produits énergétiques et de l'électricité (COM(2011) 169) et la Communication sur les modalités de contrôle des activités d'Europol par le Parlement européen en association avec les Parlements nationaux (COM(2010) 776).

### Rencontres et visites

Hormis ces contacts par avis écrits, les relations entre la Commission européenne et les Parlements nationaux se font également par contacts personnels, p. ex. lors de rencontres et visites de Commissaires européens ou encore des réunions avec la Haute représentante des Affaires extérieures.

### Le Semestre européen

La Commission européenne estime que le Semestre européen comporte deux périodes particulières au cours desquelles un dialogue renforcé avec les Parlements nationaux pourrait apporter une réelle plus-value: la première suit la publication de l'examen annuel de la croissance de la Commission, qui définit les grandes priorités pour l'ensemble de l'UE pour l'année suivante; et la seconde suit la présentation par la Commission et l'adoption par le Conseil européen des recommandations par pays élaborées sur la base des programmes nationaux de

réforme et des programmes de stabilité et de convergence des États membres. Au cours de ces deux périodes clés, la Commission est disposée à examiner avec les Parlements nationaux des questions tant transversales que spécifiques à chaque pays en rapport avec la gouvernance économique, ainsi qu'à leur fournir des précisions.

Le document détaille également les relations avec le Comité des régions. Comme ce travail est peu connu par le public, le Président de la commission propose d'organiser une entrevue avec les représentants luxembourgeois de cet organe.

## **5. Divers**

Le Président de la commission informe sur l'ordre du jour des prochaines réunions. La commission décide de fixer le début de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 8.30 heures.

Luxembourg, le 11 octobre 2012

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot